Séance du 16 janvier 2023

Ouverture séance 19h00

Secrétaire de séance : Cédric SIMON

Présentes : Nicolas POZO, Philippe TRIPET, Patricia JAMESSE, Caroline MASSYN, Anne DE SOUSA MARQUES arrivée à 19h20, Jean Claude JAIRE, Cédric SIMON, Valérie COME, Nicolas GALICE

Excusée ayant donné pouvoir : Sylvie LECHARME-BENOIST donne pouvoir à Caroline MASSYN

Excusé : Christiane FOREST

Absents : Olivier BROSSIER , Lilas MONCEL

Présentation par Nicolas POZO de la réforme de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (DGL remis à toutes les personnes présentes).

Approbation de la séance du 15 décembre 2022

Approbation à l'unanimité

Décision modificative n°4 au budget de la commune

Transfert de l'excédent du chapitre XI au chapitre XIV

A l'unanimité

Frais de personnel du budget de l'eau et de l'assainissement année 2022

Autorisation à payer avec le budget de l'eau le personnel communal qui effectue des taches pour le budget de l'eau.

montant évalué à 22495,54 €

A l'unanimité

Virement de la recette de la brocante 2022 au centre communal d'action social

montant de 810 €

A l'unanimité

Virement de la recette des spectacles 2022 au centre communal d'action social

montant de 15 €

A l'unanimité

Virement du montant de la vente des concessions au centre communal d'action social

montant de 662 €

A l'unanimité

Facturation des contrôles des assainissements non collectifs

Suite à la modification du SPANC, le contrôle des assainissements non collectifs doit être effectué par un organisme agréé tous les 10 ans pour les installations répondant aux normes en vigueur et tous les 5 ans pour les installations ne répondant pas aux normes (environ 100 €/foyer). Jusqu'à maintenant le coût de cette prestation est pris en charge par la commune. M le Maire souhaite que celui ci ne soit plus supporté par la commune mais par les usagés concernés.

Question de Caroline MASSYN : Quelle est la motivation de cette demande de changement

Réponse de M. Le Maire: dans un soucis d'équité par rapport aux usagés qui paient déjà le coût de l'assainissement collectif et qui n'ont pas besoin d'avoir à leur charge la répartition collective du coût du contrôle de conformité des assainissements non collectifs (celui ci étant payé dans le budget de l'eau).

Question de Valérie COME : Comment le coût du contrôle sera refacturé aux usagés concernés

réponse de M. Le Maire : il fera partie de la facture d'eau avec un intitulé mentionnant la participation au contrôle des assainissements non collectifs.

Question de Caroline MASSYN : Comment fonctionnent les autres communes qui ont des assainissements non collectifs

réponse de M. Le Maire : il reste peu de communes dans notre secteur qui ont encore la compétence de la distribution de l'eau

M. Le Maire demande que le coût du contrôle des assainissements non collectifs soit reporté sur la facture de consommation d'eau des usagés concernés et lissé sur la période de validité du contrôle.

Abstention : (1) Sylvie LECHARME

Pour : (9) POZO, Philippe TRIPET, Patricia JAMESSE, Caroline MASSYN, Anne SE SOUZA MARQUES, Jean Claude JAIRE, Cédric SIMON, Valérie COME, Nicolas GALICE

Centre de gestion

M. Le Maire demande l'autorisation de signer la convention annuelle avec le centre de gestion

A l'unanimité

Parcours emploi compétences avec la Mission Locale Seine et Loing

M. Le Maire demande l'autorisation de signer le contrat avec la Mission Locale pour user de leur service pour des embauches de personnels

A l'unanimité

Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité

Syndicat départemental des Energies de Seine et Marne

Adhésion de 2 nouveaux membres au syndicat

Pour : (2) Jean Claude JAIRE, Nicolas GALICE

Contre : (4) Nicolas POZO, Philippe TRIPET, Patricia JAMESSE, Cédric SIMON

Abstention : (4) Caroline MASSYN, Sylvie LECHARME, Valérie COME, Anne SE SOUZA MARQUES

Modification du règlement du service Public d'Assainissement Non Collectif

Suite à la délibération n°7, vote de la modification du règlement

A l'unanimité

Affaires diverses

Des terrains sont mis à la vente, et par rapport à la Déclaration d'Intention d'Aliéné, la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Fin de la séance à 20h30